Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 14h55
Réference de l'AR : 002-200043495-20220324-DEB202203_04-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 mars 2022

Délibération n°4

Date de convocation : le 16/03/2022 Date d'affichage : le - 8 AVR. 2022

qui s'est tenu à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Présents : Eric DELHAYE - Fabrice FERON - Olivier JOSSEAUX - Yves BRUN - Benoit BUVRY - Franck DEMAZURE - Yves ROBIN

Absents excusés donnant pouvoir : Sylvie LETOT-DURANDE à E.DELHAYE

Absents excusés : Maxime KELLER - Mathieu FRAISE

Objet : Remplacement de menuiseries extérieures au Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre de Laon

Rapporteur : Yves ROBIN

Exposé :

Les façades ouest et sud du Conservatoire de Laon disposent de fenêtres en bois avec simple vitrage, ce qui ne permet pas une performance thermique à la hauteur des préoccupations environnementales actuelles. De plus, le bois qui compose ces menuiseries est dégradé, ce qui risque d'engendrer des désordres tels que des infiltrations d'eau lors des jours de pluie.

Par ailleurs, au niveau du sous-sol, les fenêtres existantes sont installées en hauteur, juste en dessous du plafond, afin de capter la lumière extérieure, et le système d'ouverture n'est pas satisfaisant : ce dernier étant situé à hauteur des menuiseries, il est difficilement accessible.

Dans ce cadre, une opération de remplacement de fenêtres est envisagée afin de remédier à ces problèmes. Elles seront remplacées en conservant un aspect identique à l'existant (en bois peint blanc), car le bâtiment se situe en secteur protégé. Les points modifiés seront la nature du vitrage neuf, au profit d'un matériau qui proposera de meilleures performances thermiques ; ainsi que le système d'ouverture des menuiseries du sous-sol, afin de faciliter leur manipulation.

Ces travaux étant estimés à 100 000,00 euros HT, il convient de passer un marché selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique. Les crédits nécessaires seront soumis au budget 2022.

Il est précisé que l'opération exclut les fenêtres du rez-de-chaussée ouest, ces dernières étant scellées avec des matériaux amiantés, pour lesquelles il est envisagé un remplacement en 2023.

Délibération :

Le Bureau Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 – D'AUTORISER le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, ou son représentant, à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché de remplacement des menuiseries extérieures du Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre de Laon, ainsi que toute décision concernant les éventuels avenants sous réserve des crédits votés en 2022,

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

Eric DELHAYE

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU - 8 AVR. 2022

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

Eric DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 10
Nombre de conseillers présents	: 07
Nombre de votes exprimés	: 08
Votes favorables	: 08
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00